

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20131205-2013_B512-DE
Date de télétransmission : 10/12/2013
Date de réception préfecture : 10/12/2013



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2013

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2013_B512

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la valorisation des métaux issus des déchèteries communautaires (n°13M111)

Le 5 décembre 2013, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 29 novembre 2013, conformément à l'article L.52111-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCÉL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence

Excusé(e)s avec pouvoir :

BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate, donne pouvoir à BOYER Michel - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à CRISTIANI Georges - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à BURLE Christian - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à LOUIT Christian - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier, donne pouvoir à BUCKI Jacques - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard

Excusé(e)s :

ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 5 DECEMBRE 2013

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ

Co-rapporteur : Guy BARRET

Thématique : Commande Publique

Objet : Autorisation de signer un marché relatif à la valorisation des métaux issus des déchèteries communautaires (n°13M111)

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne un marché de services relatif à la valorisation des métaux collectés sur les déchèteries du Pays d'Aix.

La CPA a en effet décidé de maîtriser en direct la filière de valorisation des métaux collectés via le réseau de déchèteries communautaires, en valorisant directement ces métaux. En effet, le tonnage collecté par le biais de ces équipements est en constante augmentation depuis la mise en place généralisée de la vidéo surveillance, et semble maintenant suffisant pour avoir des offres de traitement et des perspectives de recettes intéressantes.

Exposé des motifs :

Economie du marché :

Le présent rapport porte sur un marché de services relatif à la valorisation des métaux collectés sur les déchèteries situées sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix. La prestation comprend la réception, le tri, le conditionnement et la valorisation de la matière. Le titulaire du marché devra assurer la valorisation des déchets métalliques de la C.P.A. dans une Installation de tri qui devra être autorisée

au titre des Installations Classées pour la Protection de l'environnement, par arrêté préfectoral.

La recette potentielle serait de 1 040 000 € HT.

Variantes :

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Allotissement et tranches :

Le marché n'est pas décomposé en tranches et ne fait l'objet d'aucun allotissement.

Prix :

Il s'agit d'un marché à prix unitaires révisables. Le montant du marché sera la résultante de l'application des prix du Bordereau des Prix Unitaires appliqués aux quantités réellement exécutées.

Mode d'exécution du marché :

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, le marché s'exécute par bons de commande, émis en fonction des besoins, dans la limite des seuils suivants définis à l'acte d'engagement et valables pour la durée totale du marché (48 mois) :

- seuil minimum sur 48 mois (en tonnes) : 8 000 tonnes
- seuil maximum sur 48 mois (en tonnes) : 15 000 tonnes.

Durée du marché :

Le marché est d'une durée ferme de 48 mois qui court à compter de la date de sa notification.

Estimation du marché :

L'estimation du marché est de – 1 040 000 € HT (dépenses : 320 000 €, recettes : - 1 360 000 €)

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 18 septembre 2013 et a été publié sur les supports de publicité suivants :

- | | |
|-------------------|---------------|
| - J.O.U.E | du 21/09/2013 |
| - B.O.A.M P | du 21/09/2013 |
| - La Provence | du 24/09/2013 |
| - Profil Acheteur | du 18/09/2013 |

sur la base des critères pondérés suivants :

- Prix des prestations - coefficient 0.80
- Valeur technique - coefficient 0.20

La date limite de remise des offres était fixée au 31 octobre 2013 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 22 novembre 2013 a décidé d'attribuer le marché n° 13M111 à la société **EPUR** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **1.932.598,08** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées.

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 33, 57 à 59 et 77 ;

VU la délibération n°2009_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 22 novembre 2013 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 13M111 relatif à la « Valorisation des métaux issus des déchèteries de la Communauté du Pays d'Aix » attribué à la société **EPUR** pour un montant estimatif non contractuel tiré du DQE de **1.932.598,08** euros HT, sachant que le montant définitif du marché sera la résultante de l'application des prix du bordereau des prix appliqués aux prestations réellement exécutées ;
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de fonctionnement du Budget de la CPA - Fonction : 812 Nature : 611.

OBJET : Commande publique - Autorisation de signer un marché relatif à la valorisation des métaux issus des déchèteries communautaires (n°13M111)

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



09 DEC. 2013